Annexe F2aV - Grille collective de vérification administrative et de recevabilité

Proposition complète - Appel à propositions en deux phases

Cette grille concerne une seule proposition complète. Elle est complétée collectivement, ou validée collectivement, par les membres du comité dans le cadre du rapport d'évaluation.

I. Identification minimale du dossier

Appel à propositions	Trajectoires de mise à l'échelle des compétences vertes dans la formation et le développement professionnel des enseignants en Afrique subsaharienne – BEL23004-10148
Numéro de référence de la proposition	
Nom du demandeur	
Codemandeur(s), le cas échéant	
Date et heure de réception	

II. Vérification

1. Vérification administrative

N°	Point de vérification	Oui	Non	N/A	Commentaires
1	La proposition est remise au moyen du canal autorisé.	☐	☐		
2	Le formulaire de proposition correct a été utilisé.	☐	☐		
3	Le formulaire est complété, signé et transmis dans le format requis.	☐	☐		
4	La proposition est rédigée dans la langue requise.	☐	☐		
5	Les annexes requises sont jointes. Aucune annexe autre que celles requises ou autorisées par les lignes directrices n'a été soumise.	☐	☐		
6	Les mandats des codemandeurs, le cas échéant, sont complétés, signés et joints.	☐	☐	☐	
7	Le budget est joint, équilibré, présenté dans le format requis et libellé en euros, sauf dérogation prévue dans les lignes directrices.	☐	☐		
8	Le cadre logique et tout autre document technique obligatoire sont joints lorsque les lignes directrices les exigent.	☐	☐		

2. Vérification de recevabilité

N°	Point de vérification	Oui	Non	N/A	Commentaires
9	La durée de l'action respecte les limites fixées dans les lignes directrices.	☐	☐		
10	La contribution demandée n'a pas été modifiée de plus de 10 % par rapport au montant demandé au stade de la note conceptuelle et respecte les montants minimum et maximum autorisés.	☐	☐		
11	Les éventuelles exigences de cofinancement sont respectées.	☐	☐	☐	
12	Les coûts proposés sont, à première analyse, éligibles au regard des lignes directrices applicables. Les coûts proposés sont, à première analyse, conformes aux catégories de coûts éligibles.	☐	☐		
13	La proposition ne comporte ni sous-subsides ni soutien financier à des bénéficiaires finaux, tous deux interdits en vertu de la section 2.1.2 des lignes directrices et repris comme coûts inéligibles à la section 2.1.3.	☐	☐	☐	

N°	Point de vérification	Oui	Non	N/A	Commentaires
14	Lorsque la proposition prévoit un financement de tiers, les informations minimales requises sont fournies.	☐	☐	☐	

Conclusion : la proposition ☐ est / ☐ n'est pas prise en compte pour l'évaluation.

Commentaires :

III. Validation collective

La présente vérification est complétée collectivement ou validée collectivement par les membres du comité participant à la vérification administrative et de recevabilité du dossier.

Nom	Fonction	Date	Signature